



Le 21 décembre 2020

Communiqué

Vétérinaires pour Tous : une association vétérinaire au service de la médecine vétérinaire solidaire

Les vétérinaires, en tant qu'acteurs légitimes de la santé et du bien-être des animaux, font quotidiennement le constat que de nombreux propriétaires n'ont pas de ressources suffisantes pour faire soigner leurs animaux, et ils recherchent des solutions pour éviter le renoncement aux soins. De tout temps, les vétérinaires ont su faire preuve de cœur, sans en revendiquer le monopole. Aujourd'hui, la profession vétérinaire structure un réseau associatif de vétérinaires qui proposent des solutions de médecine vétérinaire solidaire : Vétérinaires pour Tous. Cette action, construite en synergie avec les services sociaux et les collectivités territoriales et en complémentarité des actions des associations de protection animale, est destinée aux personnes démunies.

Vétérinaires pour Tous c'est :

- une association née de la volonté de la profession vétérinaire d'offrir aux personnes démunies la possibilité d'accéder aux soins vétérinaires pour leurs animaux ;
- une association à laquelle tout vétérinaire praticien est libre d'adhérer ;
- un réseau national visant à fédérer les initiatives, ce qui permet d'agir jusqu'au niveau local en coopération avec les services sociaux, les collectivités territoriales, les écoles vétérinaires et les associations de protection animale.

Vétérinaires pour Tous se positionne comme l'acteur d'un dispositif pérenne de médecine vétérinaire solidaire, et bénéficiera des aides issues du plan #FranceRelance pour sa mise en place.

Fonctionnement : Vétérinaires pour Tous s'appuiera sur les services sociaux pour déterminer quels sont les propriétaires d'animaux pouvant bénéficier de soins dans le cadre de cette médecine solidaire, sous conditions de ressources.

Les propriétaires éligibles pourront contacter un vétérinaire participant à Vétérinaires pour Tous, qui effectuera les soins.

Le vétérinaire facturera le montant des soins selon cette répartition :

- un tiers correspond à une remise qu'il consent au titre de sa participation à la médecine vétérinaire solidaire ;
- un tiers est pris en charge par Vétérinaires pour Tous ;

- le dernier tiers est la charge du propriétaire afin qu'il soit responsabilisé quant à ses devoirs envers son animal.

A noter que pour des soins très lourds, des modalités spécifiques de prise en charge pourront être appliquées.

Chaque animal ainsi soigné aura un dossier centralisé permettant ainsi d'assurer son suivi.

Au travers de cette action, les vétérinaires réaffirment leur engagement au bénéfice de la santé et du bien-être des animaux.

Les vétérinaires sont des humanistes qui en soignant l'animal prennent soin de l'Homme.

Contact presse : demandes-presse@ordre.veterinaire.fr

